

craignais de ne pouvoir acheter ma bouteille. Heureusement, la question du projet de loi du radio empêche cet événement. Ce qui est vrai de l'air l'est aussi de la terre et des minéraux qu'elle renferme. Ils appartiennent autant au peuple canadien que l'air. Le temps est certes venu pour un gouvernement prévoyant, fort des leçons de l'histoire, de prendre des mesures pour empêcher l'exploitation des ressources naturelles par des particuliers et à leur profit. J'ai à la main un extrait du *Canadian News Bulletin* publié par le département du ministre et ainsi conçu :

D'après les rapports qui nous parviennent à Ottawa, l'on a déjà jalonné un grand nombre de concessions minières dans la région contiguë au Grand lac de l'Ours, dans les territoires du Nord-Ouest et il est probable que l'on va en jalonner encore plusieurs cet été. Des prospecteurs se sont déjà rendus sur les lieux en aéroplane et d'autres se proposent d'y aller par eau aussitôt que la glace sera disparue. Vu cette grande activité, la division des arpentages topographiques du ministère de l'Intérieur, à Ottawa, a fait réimprimer le manuel d'instructions pour l'arpentage des concessions minières sur les terres fédérales, à l'usage des arpenteurs qui peuvent être appelés à faire ces arpentages.

En d'autres termes, le ministère facilite,—et avec raison, tant que durera le système actuel,—le travail des prospecteurs et des spéculateurs privés.

Je prétends que s'il existe d'importants gisements de minerai dans la région de Grand lac de l'Ours, ils appartiennent au peuple canadien. Ils sont la propriété non seulement de la génération actuelle, mais de ceux qui vivront ici dans deux mille ans. C'est pourquoi le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour empêcher toute exploitation. S'il n'existe pas de gisements de minerai dans cette région, le Gouvernement devrait s'occuper sans délai de mettre fin à la spéculation sur des choses inexistantes. En tout cas, j'espère que le ministère va suivre non seulement le conseil de l'honorable préopinant et soustraire ce développement à l'initiative privée, mais prendra des mesures pour vérifier l'existence de ces minéraux. Il suffirait de quelques livres de radium pour éteindre la dette nationale. Pourquoi le Gouvernement permettrait-il à quelque particulier d'en tirer tous les profits? Voici une accision de conserver aux Canadiens leurs droits et leur héritage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le surintendant général des Affaires indiennes doit trouver qu'on lui prodigue les conseils et j'hésite à lui en donner d'autres. Son prédécesseur avait adopté, de concert avec le ministère de l'Agriculture, certaines mesures très louables et j'espère que le ministre donnera suite au travail

[M. Irvine.]

commencé dès qu'on le lui aura signalé. Je veux parler des efforts que l'on a faits pour préserver les troupeaux des réserves indiennes de la tuberculose bovine.

Il y a quelques années, les réserves indiennes étaient infestées de tuberculose bovine et la maladie s'est communiquée aux enfants des Indiens. J'espère que mon honorable ami continuera à coopérer avec le ministère de l'Agriculture pour préserver les troupeaux de cette redoutable contagion. J'aimerais à dire quelques mots au sujet du commissaire des Indiens que l'on met à la retraite, M. W. M. Graham, mais je vais réserver mes remarques pour le moment où l'on discutera la question des Indiens elle-même.

L'hon. M. MURPHY: Monsieur le président, les honorables députés ont discuté longuement le contrôle par le Gouvernement du développement des gisements de radium dans les territoires du Nord-Ouest. A ce sujet, je dirai qu'en 1930 des prospecteurs privés ont découvert un gisement de pechblende, à la baie des Echos, sur la rive orientale du Grand lac de l'Ours. On a expédié environ 20 tonnes de ce minerai à Ottawa et depuis quelques mois, et même actuellement, le ministère des Mines fait des expériences de laboratoire pour le traitement de ce minerai en vue de découvrir la qualité et la quantité des éléments radio-actifs qu'il contient. Ce minerai contient non seulement des éléments radio-actifs, mais aussi une forte proportion d'argent. En discutant ce sujet, il ne faut pas oublier que la veine de pechblende a été découverte grâce à l'initiative de prospecteurs privés qui ont jalonné leurs concessions et ont, en vertu de la loi actuelle, acquis certains droits de ce fait.

A l'heure actuelle, l'absence de moyens de transport rend difficile la sortie du minerai de pechblende ou de cuivre de cette région. Il existe cependant certaines facilités que l'on n'aurait qu'à améliorer pour permettre ce transport pendant la saison de navigation. A partir de Waterways, dans l'Alberta, jusqu'au Grand lac de l'Ours, les cours d'eau sont navigables à l'exception de deux portages, dont l'un est parallèle à la frontière nord de l'Alberta et se fait actuellement par une route automobile. L'autre se trouve sur la Grande rivière de l'Ours et a de 10 à 12 milles de longueur. Les crédits de cette année affectent une certaine somme à la construction d'une route de portage pour éviter les rapides de cette rivière. Il y aura donc moyen de faire le transport des minerais de cette région du Grand lac de l'Ours pendant la saison de navigation. En outre, on peut transporter par avion le minerai d'une certaine richesse.